

TRI DES DÉCHETS AU CIMETIÈRE

GUIDE DES BONNES PRATIQUES



IDELUX
ENVIRONNEMENT

Optimiser la gestion des déchets dans les cimetières

Trier ses déchets à la maison est devenu un réflexe. En dehors de la maison cependant, ce n'est pas toujours le cas. Encore trop de déchets ne sont pas triés et sont ainsi perdus pour le recyclage.

Vu l'élargissement des consignes des emballages des PMC (emballages en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons), les cimetières sont devenus un lieu de production de PMC où des poubelles de tri adéquates doivent se trouver.

En effet, si des conteneurs « fraction résiduelle » et « matière organique » sont disponibles dans la plupart des cimetières, il n'y a très souvent pas encore de conteneurs pour les PMC.

L'élargissement de la fraction des plastiques au niveau des PMC induit pourtant que les cimetières sont maintenant des lieux de tri des PMC. En effet, vu l'abondance de pots de fleurs, films plastiques, barquettes de repiquage, bouteilles pour l'eau des fleurs, ... il est nécessaire de prévoir le matériel pour les trier ainsi qu'une communication adaptée.

Au travers de ce document, nous allons vous proposer des outils et conseils pour optimiser le tri dans les cimetières.

Ce sont des conseils qui peuvent vous servir en totalité ou vous aider à mettre en place votre propre dynamique.

Bonne lecture et bon travail

L'équipe des Conseillers en environnement
d'IDELUX Environnement

Quels conteneurs utiliser ?

Optimiser la gestion des déchets, c'est aussi prévoir des conteneurs qui répondent aux types de déchets produits et aux quantités générées.

Au niveau des cimetières, la production de déchets étant extrêmement variable (forte au printemps, faible en été/hiver et très forte en automne et plus particulièrement au moment de la Toussaint), nous vous conseillons cette association de conteneurs :

- Un conteneur 240 litres pour les emballages PMC.
- Un conteneur 240 litres pour la matière organique.
- Un conteneur 240 litres pour les déchets résiduels.



Dans certains cas particuliers, si par exemple les conteneurs sont systématiquement remplis ou vides, il convient d'adapter le scénario de base en proposant un second espace de tri / une duplication de certains conteneurs ou le déplacement des conteneurs insuffisamment utilisés.

Toutefois, il est toujours préférable de vidanger un conteneur plus souvent que de placer des conteneurs plus grands qui induiront toujours un mauvais tri.

Où placer les conteneurs ?

Les emplacements de stockage des conteneurs doivent allier :

- accessibilité : pour les citoyens mais aussi pour le personnel qui devra assurer le déplacement, la vidange et l'entretien des conteneurs ;
- sécurité : ni trop visibles ni trop cachés pour qu'ils puissent servir à leur fonction de gestion des déchets dans les cimetières et non de dépôts sauvages ;
- place disponible : les cimetières ne disposent pas toujours d'une zone adaptée, il est parfois nécessaire de recréer un espace spécifique.

Les placer à proximité du point d'eau pour l'arrosage des fleurs est une bonne idée.

Par ailleurs, prévoir un emplacement fixe, identifié par des zones de marquages ou des affiches/panneaux (voir outils de communication) constitue une aide au tri et une visibilité renforcée.

Il est important aussi que chaque conteneur reste à la place qui lui a été définie.

Outils de communication

Point essentiel dans la chaîne de tri, les outils de communication doivent être clairs et cohérents avec la situation.

Les services d'IDELUX Environnement ont donc développé des outils spécifiques à la gestion des déchets dans les cimetières.

Autocollants à apposer sur les conteneurs

Ces autocollants, en format A3, sont disponibles également pour remplacer les anciens visuels encore présents sur les conteneurs existants.

Emballage PMC	Matière organique	Fraction résiduelle
<p>Emballages PMC</p> <p>Reservé aux déchets du cimetière</p>	<p>Déchets organiques</p> <p>Reservé aux déchets du cimetière</p>	<p>Déchets résiduels</p> <p>Reservé aux déchets du cimetière</p>

Pour les cimetières sans conteneurs PMC à disposition des citoyens, un autocollant bandeau peut être placé sur le couvercle du conteneur fraction résiduelle pour inviter les citoyens à reprendre les PMC chez eux :



Panneau présentant les consignes de tri

Ce panneau (format 40 x 60 cm) est à placer près des conteneurs afin d'optimiser la compréhension des consignes de tri par les citoyens.

Le tri au cimetière



Panneau « ici, on trie »

Par ailleurs, si vous souhaitez rappeler à vos citoyens que vous avez mis en place le tri des déchets au sein de vos cimetières, ce panneau (format 25 x 35 cm) peut être placé à l'entrée du cimetière.

Il est important, par souci d'exemplarité, de montrer que votre commune veille à une bonne gestion de l'ensemble des déchets.



Disponibilité des outils de communication

Tous les outils de communication peuvent être commandés auprès de votre conseiller en environnement d'IDELUX Environnement. Les fichiers (en haute qualité) sont également disponibles sur demande.

Comment évacuer les déchets ?

Sur base d'un planning adapté en fonction de la production de chaque cimetière, il convient de surveiller le taux de remplissage des conteneurs.

Comme expliqué ci-dessus, les taux de remplissage des conteneurs dans les cimetières peuvent varier très fortement en fonction de la période de l'année mais aussi en fonction de la taille des cimetières, les semaines précédant la Toussaint étant le pic de production des déchets dans les cimetières.

Nous conseillons de fixer le jour de surveillance la veille du jour de collecte des conteneurs résiduels et organiques.

Les dates de collecte pour votre commune peuvent être consultées sur notre site web www.idelux.be ou via l'application « Recycle ! ».

Collecte des conteneurs destinés aux déchets résiduels et organiques

Afin d'être vidangés par le camion de collecte, les conteneurs pour les déchets résiduels et organiques doivent être placés en bordure de voirie pour le jour de la collecte (avant 5 h) ou la veille.

Après la vidange, ils devront être repositionnés à l'endroit de tri défini.

Dans le cas où les conteneurs restent systématiquement en bordure de voirie, il y a lieu de s'assurer qu'ils soient correctement repositionnés après la collecte.

Collecte des emballages PMC

Les conteneurs destinés aux PMC doivent être systématiquement équipés d'un sac de 240 litres PMC fournis par IDELUX Environnement*.

Lors de votre surveillance du taux de remplissage, nous vous conseillons de remplacer le sac PMC lorsque le conteneur est rempli aux trois quarts.

Nous vous conseillons ensuite de stocker les sacs PMC remplis au service travaux.

Placés en bord de voirie le jour de la collecte (pour 5 h du matin au plus tard) ou la veille, les sacs seront collectés par le camion de collecte des PMC en porte-à-porte (une collecte par quinzaine). **Attention**, seuls les sacs (non les conteneurs) doivent être déposés en bord de voirie.

**Ces sacs sont vendus par IDELUX Environnement au prix de 4,96 € HTVA le rouleau de 10 sacs, disponibles par carton de 15 rouleaux, soit 74,40 € HTVA/carton. Pour toute commande, nous vous invitons à adresser un courriel à « commande.pmc@idelux.be ».*

Pas de bon tri sans contrôle

Une surveillance de la qualité du tri devra également être réalisée lors de chacun de vos passages.

Les erreurs simples devront être corrigées par vos soins (exemples : PMC dans les déchets résiduels...).

En cas de gros soucis de tri régulier, il est nécessaire de revoir l'organisation mise en place.

Une communication spécifique peut également être proposée.

Si vous constatez des dépôts sauvages, l'appel à votre agent constateur communal doit être prévu.

Entretien des conteneurs

Comme pour tout conteneur, les conteneurs destinés au cimetière vont se salir ou s'abîmer.

Il y a lieu de les laver (entre 2 et 4 fois par an) afin que l'espace de tri reste attractif.

Par ailleurs, en cas de casse (roue, couvercle...), autocollants abîmés/disparus, il sera nécessaire de réparer le conteneur ou remplacer l'autocollant sans délai.

Ils l'ont fait !

Ces communes de la zone IDELUX Environnement ont osé le changement et peuvent témoigner de leur expérience.

La commune de Marche-en-Famenne



- **Nombre de cimetières équipés des îlots de tri avec PMC** : 6 cimetières
- **Modifications apportées** : Ajout de conteneurs PMC. Chaque année, un peu avant la Toussaint, la commune organise le nettoyage des îlots (parois/dalles) et conteneurs, ainsi que le remplacement des autocollants (si besoin).
- **Placement des conteneurs à l'intérieur ou à l'extérieur des cimetières ?**
La commune a ajouté les conteneurs PMC aux îlots à duo-bacs existants.
 - Dans les cimetières de Aye, On, Hargimont, Marloie et Waha, les conteneurs se trouvent en extérieur.
 - Dans les cimetières (ancien/nouveau) de Marche, les conteneurs se trouvent à l'intérieur.
- **Fonctionnement pour la mise à la collecte** : La commune reprend les sacs bleus et les stocke au service travaux jusqu'au jour de collecte.
- **Le changement de fonctionnement est-il bien perçu par les agents communaux ?**
Les agents communaux regrettent que, malgré ce changement, le tri des déchets ne soit pas toujours respecté.
- **Quelle est la qualité du tri des déchets dans les cimetières depuis l'introduction des conteneurs PMC ?** Le service de la commune signale que la qualité du tri n'est pas toujours bonne.



La commune de Saint-Hubert



- **Nombre de cimetières équipés des îlots de tri avec PMC** : 8 cimetières
- **Modifications apportées** : Mise en place de conteneurs PMC dans chaque cimetière. Ajout de conteneurs matière organique (MO) - un ou deux en fonction des endroits - en supplément, suite au constat qu'un seul conteneur MO par îlot était insuffisant à certains endroits. Chaque conteneur placé est muni de son autocollant de consignes de tri. Ajout d'un ou deux conteneurs MO et d'un conteneur FR à certains îlots en fonction de la fréquentation observée.
- **Placement des conteneurs à l'intérieur ou à l'extérieur des cimetières ?** Tous les îlots sont placés à l'intérieur des cimetières sauf au niveau du cimetière de LORCY qui est trop petit pour permettre de placer l'îlot à l'intérieur.
- **Fonctionnement pour la mise à la collecte** : Avant la collecte, la commune sort les conteneurs de la fraction résiduelle (FR) et de la matière organique à l'extérieur des cimetières pour la collecte. Ils sont replacés ensuite. À cette occasion, les sacs PMC sont remplacés. Les sacs PMC sont amenés au service travaux pour mise à la collecte PMC tous les 15 jours.
- **Le changement de fonctionnement est-il bien perçu par les agents communaux ?** Oui. Avant l'instauration de la collecte en porte-à-porte des PMC, les agents communaux ont dû retriier les conteneurs FR des cimetières, impliquant notamment le chargement du contenu des conteneurs dans leur camion, le tri au niveau du service travaux et amener les PMC (pots de fleurs), le verre, ... au recyparc. La charge de travail est donc moindre pour les agents communaux aujourd'hui (et pour l'état de ses vêtements de travail 😊).
- **Quelle est la qualité du tri des déchets dans les cimetières depuis l'introduction des conteneurs PMC ?** La qualité est assez bonne, le tri étant le même que celui instauré à domicile, les gens respectent assez bien les consignes (on retrouve encore du verre dans les conteneurs FR).
- **Retour des citoyens ?** La plupart des citoyens comprennent que nous sommes à l'heure du tri et que c'est pour tout le monde la même chose.
- **D'autres conseils/infos à partager** : Le tout est de se lancer et de persévérer. Bien sûr il est important d'installer des panneaux sur les grilles des cimetières et aux emplacements des îlots de tri.



La commune de Manhay

- **Nombre de cimetières équipés des îlots de tri avec PMC** : 14 cimetières
- **Modifications apportées** : Remplacement de tous les conteneurs et autocollants, ainsi qu'ajout des conteneurs PMC.
- **Placement des conteneurs à l'intérieur ou à l'extérieur des cimetières ?**
Tous les îlots sont placés à l'intérieur des cimetières.
- **Fonctionnement pour la mise à la collecte** : Mise à la collecte en porte-à-porte tous les 15 jours sur place. Les sacs PMC sont amenés au service travaux pour mise à la collecte PMC.
- **Le changement de fonctionnement est-il bien perçu par les agents communaux ?**
Oui.
- **Quelle est la qualité du tri des déchets dans les cimetières depuis l'introduction des conteneurs PMC ?** Amélioration du tri à 85%



La commune de Bullange

- **Nombre de cimetières équipés des îlots de tri avec PMC** : 7 cimetières
- **Modifications apportées** : En plus des nouveaux conteneurs PMC, la commune de Bullange a également acheté de nouveaux conteneurs pour les déchets résiduels afin de remplacer les anciens conteneurs. Des autocollants ont également été apposés sur les conteneurs, ainsi que des panneaux indiquant les consignes de tri près des conteneurs et des panneaux "Ici, nous trions" à l'entrée des cimetières. Les autocollants ont été quelque peu adaptés, car les mêmes erreurs de tri ont souvent été constatées.
- **Placement des conteneurs à l'intérieur ou à l'extérieur des cimetières ?**
Les conteneurs sont tous situés à l'intérieur des cimetières.
- **Fonctionnement pour la mise à la collecte** : Il n'y a pas de conteneurs à déchets organiques dans les cimetières, car la commune y travaille avec des tas ou des bacs de compost. Les ouvriers du service travaux se rendent régulièrement dans les cimetières pour contrôler les conteneurs. Les conteneurs de déchets résiduels pleins (sans sacs) sont placés en bordure de la voirie le jour de la collecte et sont vidés par l'entreprise de collecte de la commune (BISA). Les sacs PMC pleins sont retirés et remplacés par de nouveaux sacs. Les sacs PMC pleins sont déposés sur la voie publique le jour de la collecte, devant le service travaux, pour être collectés par IDELUX Environnement.
- **Le changement de fonctionnement est-il bien perçu par les agents communaux ?**
Oui, la nouvelle méthode de travail fonctionne très bien. Certes, cela demande un peu plus d'efforts que de mettre des conteneurs pleins de 1100 L au bord de la route toutes les deux semaines et de les faire vider par une entreprise de collecte externe, mais il s'est avéré que c'est avant tout plus économique et que le tri des déchets s'est amélioré de manière significative.
- **Quelle est la qualité du tri des déchets dans les cimetières depuis l'introduction des conteneurs PMC ?** Le tri des déchets s'est beaucoup amélioré depuis.
- **Retour des citoyens ?** La commune n'a pas reçu de feedback personnel. Mais elle suppose que le changement est bien accepté, car dans tous les cimetières, le tri est en grande partie respecté. Il y a malheureusement toujours des exceptions.





Complément d'information / conseils

N'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller en environnement qui peut vous accompagner dans la mise en place du tri dans vos cimetières ou son suivi.

Commune	Votre conseiller en Environnement	GSM	Courriel
Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Bütgenbach, Gouvy, Lierneux, Malmedy, Saint-Vith, Stavelot, Trois-Ponts, Waimes	Catherine BETTENDORFF	0497 06 60 34	catherine.bettendorff@idelux.be
Arlon, Attert, Aubange, Etalle, Fauvillers, Martelange, Meix-dvt-Virton, Messancy, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Virton	Audrey LAMBRECHT	0496 26 70 43	audrey.lambrecht@idelux.be
Durbuy, Erezée, Hotton, La Roche, Marche, Nassogne, Rendeux, Stoumont, Tenneville, Vielsalm	Delphine DARON	0496 26 70 47	delphine.daron@idelux.be
Bastogne, Bertogne, Habay, Léglise, Libin, Libramont, Sainte-Ode, Saint-Hubert, Tellin, Tintigny, Vaux-sur-Sûre	Lesley VANDE VELDE	0496 26 70 51	lesley.vandevelde@idelux.be
Bertrix, Bouillon, Chiny, Daverdisse, Florenville, Herbeumont, Houffalize, Manhay, Neufchâteau, Paliseul, Wellin	Pascal MICHA	0497 51 91 84	pascal.micha@idelux.be